

ELLES NOUS ONT FAIT CONFIANCE

MISSIONS D'ARCHIVAGE POUR LE SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS (SIGOM) ET LA COMMUNE D'HIGUÈRES-SOUYE

PAR FLORA ROSETE-BARBERO, ARCHIVISTE

Ces collectivités ont pris contact avec le **Pôle Archives** du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64) pour un diagnostic de leurs archives.

En effet, une **visite** donnant lieu à un **rapport détaillé** avec propositions chiffrées est préalable à toute intervention d'un archiviste diplômé du Pôle Archives.

Celui-ci comprend :

- | Un récolement sommaire métré,
- | Des préconisations sur la conservation des archives,
- | Un devis chiffré détaillant le nombre de jours d'interventions.

Suite à l'accord des collectivités pour la **Mission 1** « Classement complet des archives », l'archiviste est intervenue sur place pour effectuer le travail de tri et classement.

Celui-ci consiste à :

- | Classer l'ensemble des documents de la collectivité,
- | Trier en procédant aux éliminations réglementaires,
- | Rédiger un inventaire détaillé des documents et un bordereau des éliminations,
- | Former des agents administratifs (et des élus) de la collectivité en fin de mission.

A l'issue de la mission, un compte-rendu d'intervention et une fiche d'évaluation sont envoyés en collectivité. Nous sollicitons ainsi leur avis en leur soumettant trois questions :

- « Pourquoi avoir fait appel au Pôle Archives du CDG 64 ? »
- « Quelles répercussions sur le travail au quotidien suite au passage de l'archiviste ? »
- « Recommanderiez-vous cette prestation à d'autres collectivités ? »

TÉMOIGNAGE DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS (SIGOM)

Par **Bernard LOUGAROT**, Président

« A la suite de l'aménagement dans les nouveaux locaux du SIGOM à MAULÉON en mars 2020, les archives qui étaient stockées à divers endroits ont été réunies sur un seul site.

C'était l'occasion pour nous de réaliser un classement conformément à la réglementation. Cela coïncidait également avec les élections municipales et intercommunales de l'année 2020.

Nous avons donc fait appel au Pôle Archives du CDG 64 pour un état des lieux et une demande de devis concernant les deux solutions (classement intégral ou formation).

Nous avons estimé que cela était plus avantageux en termes de temps de travail et d'efficacité de confier la mission intégrale au CDG 64. En effet, le classement des archives répond à des normes strictes et requiert un savoir-faire spécifique que maîtrisent les archivistes.

Au niveau des répercussions, nous avons tout d'abord un gain de place car un volume important de documents a pu être éliminé. Ensuite, il est à présent plus facile de consulter et de retrouver des archives en se référant au classement réalisé.

Enfin, la formation finale a permis aux agents d'avoir des notions et des conseils en termes d'archivage, de tenue des dossiers, de ce qui pouvait être éliminé ou non, dans quels délais et pourquoi.

Oui nous recommandons la mission archives à d'autres collectivités ».

Intervention de mai à septembre 2021 – 13 jours de travail effectifs



Lors de l'état des lieux



Après le classement



Eliminations durant le classement

TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNE D'HIGUÈRES-SOUYE

Par Christophe MARQUIS, Maire

« Nous avons fait appel au Centre de Gestion afin de mieux organiser nos archives communes et pour faciliter les recherches administratives à l'actuelle et aux nouvelles équipes municipales ».

Intervention d'avril à juillet 2021 – 13 jours de travail effectifs



Lors de l'état des lieux



Après le classement



Eliminations durant le classement



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTACTS

| Secrétariat Général
Pôle Archives
Sylvie LAPIEZ, Archiviste
Responsable de Pôle

☎ 06 38 16 75 53 – ☎ 05 59 84 40 40

| archives@cdg-64.fr

| www.cdg-64.fr